



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

ALAIN VIDALIES
SECRETARE D'ÉTAT AUX TRANSPORTS
A LA MER ET A LA PÊCHE

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Communiqué de presse

www.developpement-durable.fr

Paris, le 20 juillet 2015
N° 755

Emmanuel MACRON et Alain VIDALIES réunissent la filière ferroviaire

Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont présidé le 20 juillet la seconde réunion plénière du Comité stratégique de la filière ferroviaire (CS2F) depuis l'adoption du contrat de filière en janvier 2013.

La filière ferroviaire française est une filière d'excellence qui occupe la 3^{ème} place mondiale avec plus de 4 Md€ de chiffre d'affaires dont un tiers réalisé à l'export. Elle emploie directement plus de 21 000 personnes et induit près de 84 000 emplois sur le territoire national. Toutefois, si le marché mondial affiche une croissance significative pour les années à venir, le marché européen des matériels roulants, notamment en France, est marqué par un ralentissement des commandes, après une période de forte activité.

Assurer la pérennité de la filière et soutenir ses efforts

En réponse aux inquiétudes exprimées par les industriels, les ministres ont rappelé l'engagement total du Gouvernement pour assurer la pérennité de la filière et accompagner ses efforts, notamment pour renforcer l'innovation, se déployer à l'exportation et conforter des savoir-faire qui font sa force. La mise en œuvre de la réforme ferroviaire, avec l'ambition d'un service public modernisé, pourra y contribuer.

Concernant les matériels roulants, les ministres ont rappelé les commandes récentes, dont 34 rames TET pour un montant de 510 M€, ou plus de 200 rames métros sur pneumatiques pour 2 Md€ dans le cadre du Grand Paris, qui permettent de donner de la visibilité à la filière. Le Gouvernement a également annoncé le 7 juillet qu'il consacrera 1,5 milliards d'euros à l'acquisition de nouveaux trains d'équilibre du territoire (TET).

Les ministres ont également confirmé la décision de l'État d'investir via l'ADEME jusqu'à 127,5 M€, dans une société commune avec Alstom afin de développer le TGV du Futur, pour répondre aux besoins français, dans le cadre de l'appel d'offres pour un partenariat d'innovation lancé par la SNCF le 4 juillet dernier, mais également aux besoins à l'export.

Pour favoriser l'innovation, ils ont également annoncé la mobilisation d'une enveloppe de 50 M€ des investissements d'avenir pour soutenir des projets de R&D portés par des entreprises de la

filière. Ce dispositif sera complété à l'automne par une nouvelle édition de l'appel à projets Initiative PME, outil de financement simple, rapide et clair à destination des PME innovantes. La première édition d'Initiative PME a déjà permis de soutenir 7 projets, pour un montant de 1,4 M€.

Enfin, les ministres ont souligné l'accord intervenu le 30 juin entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen concernant le volet technique et industriel du 4^o paquet ferroviaire, qui doit déboucher sur des perspectives renouvelées pour la filière française au sein de l'Union européenne.

Concernant les infrastructures, les ministres ont souligné la nécessité de maintenir à un haut niveau les investissements de renouvellement du réseau, auxquels s'ajoutent les investissements prévus dans la nouvelle génération des CPER, correspondant à un financement de l'Etat de près de 2 milliards d'euros sur la période 2015-2020. Pour faire face à ces défis, SNCF Réseau doit s'engager dans des partenariats de long terme avec les industriels, permettant une dynamique d'innovation pour réaliser davantage de travaux de manière plus efficace.

Avec ces mesures, l'Etat soutient une filière qui se mobilise pour conforter son avenir. Le vice-président du CS2F, Louis NEGRE, président de la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF), a notamment rappelé les efforts de structuration de la filière. Tout d'abord, l'IRT Railenium, bénéficiant d'un soutien de 80 M€ des investissements d'avenir, a accompagné ses premiers projets et fédère aujourd'hui, en collaboration avec la FIF et le pôle de compétitivité i-Trans, une candidature au programme d'innovation européen de grande ampleur Shift2Rail (doté de 920 M€ sur 7 ans). Ensuite, les écosystèmes ferroviaires dans les différents territoires s'organisent aujourd'hui autour de quatre clusters récemment créés (AIF, Mecateam, MipyRail, Neopolia) qui regroupent près de 250 entreprises.

Renforcer l'accompagnement des PME

Enfin, dans le contexte d'une filière dont l'activité est encore fortement dépendante du marché national, il importe que les PME innovantes du monde ferroviaire puissent proposer leurs produits ou services sur la scène internationale. C'est pour servir cet objectif qu'a été mis en place un plateau technique export visant à appuyer les PME dans leurs actions concrètes à l'exportation. Sous le nom de Rail-Export, il est opérationnel depuis décembre 2014.

Les ministres ont salué les efforts réalisés par la filière et ont souligné la nécessité, dans un contexte très complexe, de poursuivre et d'amplifier l'action du CS2F, avec le soutien des services de l'Etat. Le sujet de la formation constitue à cet égard une priorité, tout comme celui de l'exportation.

Les ministres ont enfin annoncé que chaque entreprise de la filière, tout notamment les PME, fera l'objet dans les mois à venir d'une prise de contact par leurs services, en particulier par les référents ferroviaire qui seront désignés d'ici septembre au sein des DIRECCTE, avec l'objectif d'anticiper les éventuelles difficultés et d'identifier les moyens mobilisables pour accompagner les initiatives.

Contacts presse :

Cabinet d'Emmanuel MACRON :	01 53 18 45 13
Cabinet d'Alain VIDALIES	01 40 81 77 57